



*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU LUNDI 05 SEPTEMBRE 2016

En communication

Pascal BAUDE
Pascal BOUCHET
Jean-Claude HEBRAS
Bernard MALFONDET
Muriel EYL
Gisèle LE TUHAUT
Sylvie LE VIGOUROUX
Marianne MAZEL
Annie MOREAU

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 00

En ce début de saison, les membres de la Commission font leur rentrée.

Ces derniers font état des anomalies remontées sur le 1^{er} tour de Coupe de France nationale féminine, le tour préliminaire de nationale masculine et de la 1^{ère} journée de championnat de D2 féminine et N1 masculine.

En Coupe de France, il en ressort que les clubs du CSA KREMLIN BICETRE (Masc) et l'UNION MIOS BIGANOS BASSIN D'ARCACHON (Fém.) ont été sanctionnés sportivement et financièrement pour avoir inscrit sur la FDME des joueurs (ses) non qualifiés(es) à la date du match. Les deux équipes se trouvent donc éliminées de la Coupe de France nationale 2016/2017, la qualification bénéficiant par conséquent à leur adversaire.

VAL DE BOUTONNE HBC se voit également éliminée suite à un forfait lors du 1^{er} tour de Coupe Féminine.

Afin d'éviter toutes anomalies lors de la prochaine journée de D2F et de mettre à jour Gest'Hand, les clubs doivent obligatoirement retourner à la FFHB la liste des joueuses ayant le statut JIPES (joueuses issues du parcours de l'excellence sportive).

Pour le premier week-end de compétition, des clubs ont rencontré des difficultés avec la FDME. Malgré un rappel dans les HANDINFOS sur la conduite à tenir en cas de dysfonctionnement, cette dernière n'a pas été respectée. A compter du 10/11 septembre 2016, et ce pour toute la saison sportive, **tous les clubs qui ne respecteront pas cette procédure se verront sanctionnés financièrement.**

SURCLASSEMENT JEUNES

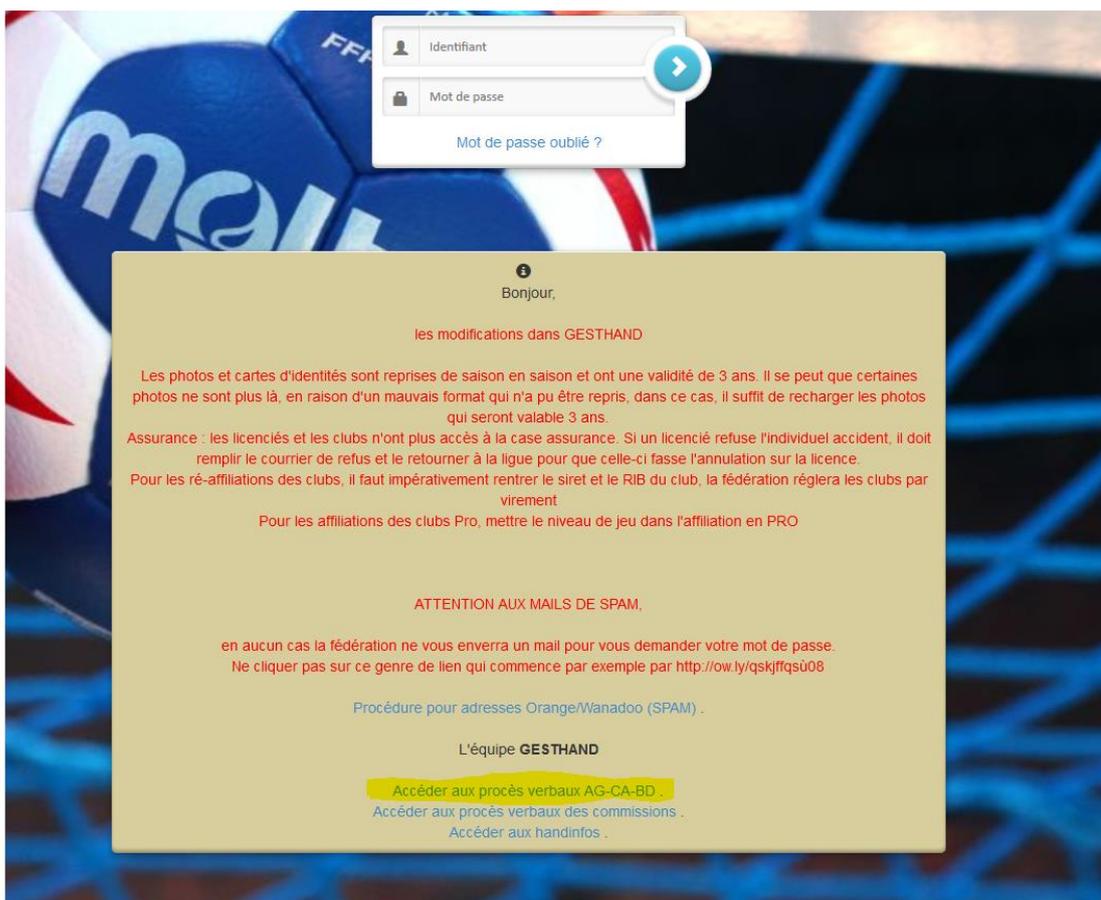
Les clubs qui souhaitent faire évoluer des joueurs/joueuses en pôle hors de leur catégorie doivent s'assurer que le surclassement, qui ne peut être enregistré sur Gest'Hand qu'après la qualification du licencié(e) est bien pris en compte dans la fiche licence de l'intéressé(e) : "Surclassement autorisé National" coché "OUI".

.../...



INFORMATION IMPORTANTE :

Afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes-rendus de réunion de la Commission sportive seront disponibles à partir de la semaine prochaine et ce tous les vendredis sur le site de la FFHB à l'aide du lien suivant <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-bd-ca-ag.html> ou lors de votre connexion à Gest'Hand en cliquant sur « Accéder aux procès-verbaux... » (voir ci-dessous copie écran).



La légendaire circulaire COC sera adressée très prochainement aux clubs nationaux. En attendant, l'ensemble de la Commission vous souhaite un bon début de saison.

Fait à Gentilly, le 08 septembre 2016.

Pascal BAUDE
Président de la COC/FFHB

**Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.*

Destinataires : Clubs, Ligues, Comités, Commissions Nationales, Conseil d'Administration, M. JACQUET, G. PRADIER